



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/49/219  
10 février 1995

---

Quarante-neuvième session  
Point 107 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/49/822)]

49/219. Questions relatives au budget-programme  
de l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

I

FINANCEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE DU SUD

1. Approuve l'ouverture d'un crédit de 19 266 000 dollars des États-Unis au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/ et d'un crédit de 1 464 200 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel) qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);
2. Prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport définitif complet sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud en ce qui concerne le montant définitif des dépenses et les activités inscrites au budget et les activités exécutées;
3. Prie également le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport des états financiers détaillés de la Mission d'observation et un inventaire des actifs de celle-ci, ainsi que des renseignements sur leur liquidation, et de procéder à un bilan de la Mission et de l'exécution de son

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément no 6A (A/48/6/Rev.1/Add.1).

budget en vue de formuler des recommandations applicables aux opérations analogues futures;

II

ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION  
DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER DU 10 DÉCEMBRE 1982

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 2/ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/,

1. Souscrit aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 2 à 4 de son rapport 3/;

2. Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel de 776 000 dollars au chapitre 32 (Autorité internationale des fonds marins) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/, qui serait compensé par une réduction d'un montant identique au chapitre 7 (Activités juridiques);

3. Décide que si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'Assemblée générale étudierait, le cas échéant, la possibilité d'autoriser le Secrétaire général à engager les dépenses correspondantes;

III

DROITS DE L'HOMME

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 4/, le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 5/ ainsi que les vues exprimées par les États Membres à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session 6/,

Réaffirmant l'importance du rôle du Comité consultatif dans le processus budgétaire,

Réaffirmant qu'il importe d'appliquer rigoureusement les procédures normales d'approbation budgétaire,

1. Décide d'ouvrir, à titre exceptionnel, un crédit d'un montant de 4 473 000 dollars au chapitre 21 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/, étant entendu que les postes demandés par le Secrétaire général dans son rapport 4/ pour le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme et le Bureau des droits de l'homme au Cambodge sont approuvés à titre temporaire et feront tous l'objet d'un examen détaillé par le Comité consultatif pour les

---

2/ A/C.5/49/25.

3/ A/49/7/Add.3.

4/ A/C.5/49/53.

5/ A/49/7/Add.6 et Corr.1.

6/ Voir A/C.5/49/SR.35 et 36.

questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale, le plus tôt possible à la reprise de la quarante-neuvième session de l'Assemblée;

2. Décide également d'ouvrir un crédit de 1 022 900 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel), qui serait compensé par une augmentation identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

3. Prie le Secrétaire général de motiver les créations de postes permanents et de fournir des explications concernant les observations et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif 5/, afin que l'Assemblée générale les examine à la reprise de sa quarante-neuvième session;

#### IV

#### PRÉVISIONS RÉVISÉES AUX CHAPITRES 3A, 3B, 3C, 4, 8, 15, 24 ET 28 DES DÉPENSES ET AU CHAPITRE PREMIER DES RECETTES

1. Approuve le maintien de six postes temporaires destinés à assurer le service des comités des sanctions du Conseil de sécurité, dont le coût serait imputé sur les crédits déjà ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/;

2. Décide d'accepter le transfert, du chapitre 3 au chapitre 8 (Département de la coordination des politiques et du développement durable) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, d'un montant de 576 600 dollars pour le financement des activités liées à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification proposées par le Secrétaire général dans son rapport 7/, sous réserve d'examen et d'ajustement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale;

3. Décide également d'examiner les autres propositions du Secrétaire général à la reprise de la quarante-neuvième session, sur la base du rapport du Comité consultatif mentionné au paragraphe 4 de son rapport 8/;

#### V

#### AFRIQUE : SITUATION ÉCONOMIQUE CRITIQUE, REDRESSEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Rappelant sa résolution 48/260 du 14 juillet 1994, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'élaborer un projet de chapitre du budget-programme où figureraient les activités prescrites dans le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, intitulé "Afrique : situation économique critique, redressement et développement",

Ayant examiné le rapport complémentaire du Secrétaire général 9/,

---

7/ A/C.5/49/44.

8/ A/49/7/Add.4.

9/ A/C.5/48/74/Add.1.

Prenant acte du rapport du Secrétaire général 10/ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 11/,

1. Décide d'accepter le transfert, proposé par le Secrétaire général, d'un montant de 428 500 dollars du chapitre 3 au chapitre 8 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/;

2. Prie le Secrétaire général de réexaminer sa demande de ressources additionnelles à la lumière des observations formulées par les États Membres à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, lors de sa quarante-neuvième session, et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de la lui présenter, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997;

3. Prie également le Secrétaire général d'élaborer un projet de chapitre du budget contenant ses propositions en vue de l'exécution durant l'exercice biennal 1996-1997 des activités prescrites dans le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, intitulé "Afrique : situation économique critique, redressement et développement", en tenant compte des vues exprimées par les États Membres à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session, ainsi que de celles du Comité consultatif, et de le lui présenter, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif, lors de sa cinquantième session;

## VI

### PREMIER RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET-PROGRAMME

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 12/ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 13/;

2. Approuve une diminution nette de 21 036 900 dollars des crédits approuvés dans le budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 1/ et une diminution nette de 49 085 100 dollars des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995, à répartir entre les chapitres des recettes et des dépenses comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général;

## VII

### FONDS DE RÉSERVE

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 1 362 800 dollars.

95<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1994

---

10/ A/C.5/48/74 et Add.1.

11/ A/48/7/Add.8.

12/ A/C.5/49/43.

13/ A/49/7/Add.8.